



Rabat, le 1^{er} juin 2026

**Scolarité par le CNED en classe complète réglementée
d'un élève résidant au Maroc**

L'accès au CNED réglementé est réservé aux élèves, quelle que soit leur nationalité, pouvant justifier d'une inscription dans le système français l'année précédant leur demande au CNED (dans un établissement public ou privé sous contrat en France, un établissement homologué de l'enseignement français à l'étranger ou une inscription au CNED en scolarité complète réglementée).

Tout élève ne relevant pas de ces TROIS cas de figure ne pourra pas prétendre à cet accès.

Les élèves doivent disposer d'un avis d'orientation correspondant à la classe demandée, avec production de bulletins semestriels ou trimestriels de l'année scolaire précédant l'inscription demandée au CNED.

Elle nécessite obligatoirement une autorisation du poste diplomatique que délivrera ou non, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, après étude du dossier.

I) Comment s'inscrire en classe sous formule CNED règlementé ?

- a) La demande d'inscription est un dossier individuel et est initiée pour chaque élève par la famille ou par l'établissement conventionné avec le CNED, dans le respect du calendrier d'inscription.
- b) Le document pour l'avis de la COCAC doit être rempli et téléchargé sur le site du CNED après création de votre compte en ligne, avec mention du N° de commande.**
- c) La famille doit ensuite obtenir l'avis favorable de la Conseillère de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'Ambassade de France au Maroc avant toutes autres démarches.
- d) Le dossier individuel avec avis COCAC prérempli est transmis au SCAC (par la famille ou par l'établissement conventionné avec le CNED) pour instruction.
- e) Une fois le dossier individuel instruit et sous réserve de la délivrance de l'avis complété à la lumière des documents justificatifs fournis, la famille sauvegarde le document sur son compte CNED avec les autres pièces demandées pour l'inscription.
Si format papier, la famille/l'établissement renvoie le dossier complet au CNED.
- f) Le CNED reçoit la demande d'inscription en ligne ou en format papier et instruit le dossier.
- g) Le CNED transmet la réponse à la famille

II) Conditions permettant d'obtenir l'avis de la COCAC.

Première inscription en classe complète réglementée, quel que soit le niveau scolaire demandé mais correspondant aux trois cas de figure énoncés uniquement et sous réserve d'un motif valable.

Réinscription en classe complète réglementée uniquement pour une entrée en Maternelle, CP, 6^{ème}, 2nd et 1^{ère} année de BTS uniquement sous réserve de justificatif récent de résidence au Maroc.

- a) Vous devez transmettre l'avis COCAC complété et l'adresser par courriel dûment complété à **maude.jabri-pernollet@diplomatie.gouv.fr** avec en pièces-jointes les justificatifs suivants :

1. la pièce d'identité de l'élève (passeport ou CNI ou livret de famille) accompagnée des pièces d'identité des deux parents mentionnés dans le livret de famille et justifiant la nationalité de l'enfant mineur
 2. le bulletin scolaire du dernier trimestre et l'avis de passage en classe supérieure et/ou le bulletin du premier trimestre pour une inscription d'un élève scolarisé depuis la rentrée.
 3. le certificat de scolarité et/ou de radiation selon la période de l'année
 4. l'exeat (document certifiant que la famille est en règle financièrement avec l'établissement fréquenté l'année précédente) si demandé par le SCAC
 5. un écrit motivé expliquant les raisons de cette demande d'inscription au CNED
 6. un document attestant du lieu d'installation/de résidence de la famille au Maroc de moins de 3 mois
 7. autres si besoin (tel que jugement de divorce, accord d'inscription de l'autre parent...)
- b) L'ensemble des informations demandées doit être fournies **en français** transmis par scan **sous format PDF exclusivement ou PDF compressé (pas de ZIP ou de lien téléchargeable)**.
- c) Une fois l'avis favorable de la COCAC obtenu, les démarches d'inscription au CNED peuvent être complétées (www.cned.fr).

III) Inscription dans une CLASSE A EXAMENS (3^{ème}, 1^{ère} et Terminale) :

Les épreuves des filières professionnelles / techniques ; pour le CFG et, au lycée, pour les BEP / CAP / BAC Pro / BTS se passent en France.

Dans ce cas, les élèves inscrits au CNED doivent justifier d'une adresse en France et s'inscrire directement aux épreuves auprès du rectorat de l'académie de rattachement de la ville.

Pour les examens DNB – BAC GENERAL et STMG :

Rappel : Le CNED inscrit directement ses candidats réglementés pour les épreuves anticipées générales et technologiques et Baccalauréat Général et Technologique. Les épreuves se déroulent **au Maroc**.

Contact auprès de notre Service des Examens et Concours de Rabat :

www.sec-maroc.org ou cned.individuels@sec-maroc.org

Guylène ESNAULT

Inspectrice d'Académie
Conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe
en charge de l'enseignement français au Maroc

